

Remplacement d'une CNI volée pour un majeur

Si la carte d'identité a été volée, il convient d'en faire la déclaration pour pouvoir en demander une nouvelle. Les documents à présenter dépendent de la possession d'un passeport sécurisé. Il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie en France ou à l'Ambassade ou au Consulat à l'étranger. Un récépissé vous sera remis.

Votre passeport est valide

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Déclaration de vol
- Timbre fiscal
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous n'avez pas de passeport

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Déclaration de vol
- Timbre fiscal
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous avez un passeport périmé depuis moins de 2 ans

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Déclaration de vol
- Timbre fiscal
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous avez un passeport périmé depuis plus de 2 ans et moins de 5 ans

Le passeport est sécurisé (électronique ou biométrique)

- Ancien passeport
- Justificatif de domicile
- Photo d'identité conforme aux normes
- Déclaration de vol
- Timbre fiscal

Le passeport est d'un modèle plus ancien

- Ancien passeport
- Justificatif de domicile
- Photo d'identité conforme aux normes
- Déclaration de vol
- Timbre fiscal
- Vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de **moins de 3 mois**
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)